

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Mme Sandrine GAUTHIER PACOUD, maire

Etaient présents : CACHOT Jean, 1er adjoint, PEAN Franck, 3^{ème} adjoint, BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : 2^{ème} adjoint CABUT Danielle, PETITCOLAS Alain

Monsieur ROUSSEL Frédéric a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 26 JUIN 2025

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

2. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;

Une réunion avec les services de l'Office National des Forêts a eu lieu début septembre. Une présentation du Plan d'Aménagement de la Forêt communale a été faite. La nouvelle surface de forêt communale, intégrée dans ce plan, est de 63 ha 42 ares, composée de futaie régulière avec une régénération à entamer et à terminer. Des coupes rases sont projetées ; le fruit de la vente devrait permettre la replantation de cette parcelle (75 000.00 € environ)

3. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;

4.1 Adoption du RPQS eau potable 2024. Le rendement est de 89%.

4.2 Nous devons prévoir le changement du compteur principal de la source de captage

4.3 L'installation de 2 bouillottes (réserve d'eau incendie) doit se faire à proximité de JD Habitat et de New Holland.

Subvention du Conseil Départemental : 13 958 € (35 %), de l'Etat : 11 964 € (30%) et un fond de concours de Terre d'Emeraude Communauté de Communes : 10 000.00 €

4. Lotissement :

5.1 Retour réunion AMO. Plusieurs propositions d'aménagement du terrain, émanant du bureau d'études, ont été étudiées : un mixte de 2 devra être retravaillé (8 parcelles au total, allant de 470 m² à 800 m² (parcelle privée)). Les préconisations du PLUI contraignent la commune à prévoir des parcelles de petite surface. Les 2 plus petites parcelles devront être construites en mitoyenneté (470 m² et 530 m²).

Dès qu'un chiffre sera connu, Mme le maire rencontrera le propriétaire privé afin de lui proposer un coût d'urbanisation au m².

Au vu du calcul définitif du coût de vente des parcelles, le Conseil Municipal se prononcera sur la viabilité du projet ou non.

5 Questions diverses :

5.1 Valorisation des CEE confiée au SIDEC suite aux travaux de rénovation de la mairie. On pourrait bénéficier d'une aide pour le CEE (Travaux d'Economie d'Energie)

5.2 Renouvellement de la convention triennale avec le Pays Lédonien pour le suivi du projet de lotissement, entre autre

5.3 Révision des tarifs funéraires. La proposition n'est pas validée par les services de l'Etat.

5.4 Problème de la décharge communale (déchets verts) qui a été utilisée par un non-résident de la commune.

5.5 Prévoir une enveloppe budgétaire pour l'achat d'un projecteur et d'un écran pour une enveloppe d'environ 1500 euros.

Séance levée à 23h30